

# Swoon : une plainte déposée pour recouvrer les sommes « évaporées » d'ex-clients

*Cette plainte contre X vise à initier une enquête sur la société de paiement Swoon, dont la faillite avait laissé des centaines d'épargnants sans nouvelles de leurs économies.*

Temps de lecture : minute

---

17 décembre 2021

Vendredi 17 décembre, le parquet national financier (PNF) a reçu une plainte contre X, au nom de 19 personnes, pour lancer une enquête sur Swoon, une société de paiement qui a fait faillite à l'été 2021, laissant des centaines d'épargnants sur le carreau, et sans nouvelles des sommes qu'ils avaient confié à la néobanque.

La plainte cite neuf chefs d'infraction, dont " *l'utilisation illicite d'expressions à connotation bancaire ou usage abusif du qualificatif de banque* ", " *l'escroquerie* ", " *l'abus de confiance* ", des " *pratiques commerciales trompeuses* ", le " *recel* " et le " *blanchiment* ".

## Des " sommes évaporées "

Ce dépôt de plainte fait suite à une action collective lancée le 7 décembre à l'initiative de l'association France Conso Banque, pour " aider les ex-clients de la 'néobanque' à récupérer tout ou partie des sommes confiées et évaporées ". L'action collective est toujours ouverte, précise à l'AFP Christophe Leguevaques, l'un des deux avocats en charge du dossier pour l'association. Au total, " *le préjudice se monte à plusieurs millions d'euros* ", indique la plainte.

Dès sa création en 2018, la startup de service de paiement 100% en ligne proposait à ses clients une épargne avantageuse avec un taux d'intérêt de 3% qu'elle appelait livret d'épargne, surfant sur l'imaginaire de sécurité garantie par le livret A.

## Des questions en suspens

Swoon avait été placée en liquidation judiciaire durant l'été 2021, avant de disparaître de la circulation. " *Le dossier n'est pas simple* ", explique Christophe Leguevaques, tandis que la plainte évoque une " *confusion entretenue par une multiplicité de sociétés* " : derrière l'application Swoon existaient trois sociétés différentes " *rendant difficile le suivi des fonds* ". " *On se pose des questions sur les différentes sociétés impliquées dans cette affaire. Quelles sont les relations qu'elles entretenaient avec Swoon ?* ", s'interroge l'avocat.

Selon la plainte, " *un transfert complet des fonds disponibles vers un compte situé en Lituanie* " a également été constaté sur plusieurs comptes de particuliers clients de la plateforme Swoon. " *Pourquoi cela s'est passé au mois d'août dans les 15 jours qui ont suivi le dépôt de bilan ?* ", questionne Christophe Leguevaques.

Emmanuel Riglaire, avocat du fondateur de la société, Quentin Haddouche, avait estimé à environ 300 personnes le nombre de clients restant à rembourser, avec des montants moyens de 10 000 euros.

*Maddyness avec AFP*



À lire aussi

Ce que la faillite de Swoon nous apprend sur les néobanques

---

Article écrit par Maddyness, avec AFP